



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2016

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Alain TAQUI, Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI,

Absents excusés : Jean-Paul MENU (procuration François GONZALEZ), Frédérique ROUANET (procuration Claudine DIEL)

Absente : Marion FORATO

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Convention Commune / Foyer d'Animations Culturelles et Sportives (FACS) :**

Dans le cadre des activités associatives communales de la politique jeunesse de la commune pour les périodes de vacances scolaires et les mercredis après-midi, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition de l'animateur jeunesse Nicolas Martinez, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Convention de mise à disposition de l'animateur jeunesse approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Convention Commune / Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aude :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion a créé et mis en place un service de mise à disposition de personnel.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter la convention passée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aude, de mise à disposition de Madame Jeannine Garino, tous les matins et ce jusqu'au retour de la secrétaire de mairie, en congé de maladie.

Convention de mise à disposition de Mme Jeannine Garino approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Convention de mise à disposition de la Salle des Associations :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention de mise à disposition de la salle des Associations aux associations.

Convention de mise à disposition de la salle des Associations aux associations approuvée à l'unanimité des membres présents

▪ **Contrat à Durée Déterminée : Tommy Bassonville :**

Le Contrat Unique d'Insertion de Tommy Bassonville arrivant à son terme le 31 janvier 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui signer un contrat à durée déterminée, au service technique, pour une durée de 6 mois, du 1er février 2016 au 31 juillet 2016.

Contrat à durée déterminé approuvé à l'unanimité des membres présents

Barbaira le 29 janvier 2016

Jacques FABRE, Maire.





CONSEIL MUNICIPAL DU 18 février 2016

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Alain TAQUI, Bérandère DUCLOS, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET, Marion FORATO

Absents excusés : François GONZALEZ (procuration Gérard GILARDI), Jean-Paul MENU (procuration Serge DURAND)

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Convention Commune / SNCF Réseau : Convention relative au financement des travaux d'aménagement routiers liés à la suppression des passages à niveau n°250 et 251 de Barbaira**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un projet de convention entre la Commune et SNCF Réseau concernant le financement des travaux d'aménagement routiers liés à la suppression des passages à niveau n°250 et 251 de Barbaira.

Les travaux à la charge de la commune sont estimés à 498.000€ HT. La SNCF Réseau s'engage au titre du programme national de suppression des passages à niveau à financer 400.000€ HT.

Convention entre la Commune et SNCF Réseau approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Attribution logement au n°2 Place François Mitterrand :**

Lecture d'un courrier de Madame NAPRELJAC Namka, qui souhaite louer la maison communale, située 2 Place François Mitterrand (ex Maison Bastié).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder à la demande de Madame NAPRELJAC :

- Contrat de bail à compter du 1er Mars 2016
- Loyer mensuel : 400 €

Location de la maison communale à Madame NAPRELJAC adoptée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Embauche contrat d'avenir :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter Monsieur PAGES Luc dans le cadre d'un emploi d'avenir pour les travaux sur l'environnement, entretien des espaces verts et entretien du village, ainsi que du remplacement à l'ALAE.

Il propose d'embaucher Monsieur PAGES Luc en CDD du 07 au 31 mars 2016 dans l'attente de la signature de son contrat.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

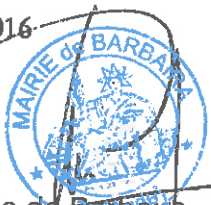
▪ **Création d'une voie de desserte des parcelles A-795, A-1839, A-1840, A-1841 et A-1842 lieu-dit « La Tour »**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer une voie de desserte pour les parcelles A-795, A-1839, A-1840, A-1841 et A-1842 lieu-dit La Tour. Compte-tenu des projets d'urbanisation dans ce secteur, cette voie est indispensable pour ne pas saturer la circulation dans le centre du village.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Barbaira le 19 février 2016

Jacques FABRE, Maire.



Mairie de Barbaira - Place François Mitterrand - 11800 Barbaira

Tél. 04 68 79 01 98 - Fax : 04 68 79 12 62 - mairie-de-barbaira@wanadoo.fr



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2016

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Alain TAQUI, Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET

Absents excusés : Gérard GOMARIZ (procuration Alain SENESSE) et Marion FORATO (procuration Bérangère DUCLOS)

Absent : Jean-Paul MENU

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ Taux d'imposition 2016 :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux des trois taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) et de reconduire les taux de 2015.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ Budgets Primitifs M14/M49 exercice 2016 :

A l'issue de leur examen par la Commission des Finances, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les projets de budgets M14 (budget général) et M49 (eau et assainissement) pour l'exercice 2016

M 14 : - la section de fonctionnement est équilibrée à 1.530.204,38 €

- la section d'investissement est équilibrée à 519.443,24 €

M 49 : - la section de fonctionnement est équilibrée à 181.063,77 €

- la section d'investissement est équilibrée à 182.628,20 €

Adoptés à l'unanimité des membres présents

▪ Subventions aux associations exercice 2016 :

Monsieur le Maire donne lecture de la liste concernant les subventions accordées aux associations.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

▪ Travaux voirie : Rampes d'accès SNCF :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée deux devis du SIC (Syndicat Intercommunal de Cyclindrage) de La Redorte concernant les travaux des rampes d'accès SNCF.

- Suppression des rampes d'accès : 253.190,82 € HT
- Voie de contournement (Pont de la Bretonne jusqu'au Passage à niveau de Floure) 94.827,15 € HT

Adoptés à l'unanimité des membres présents.

Protection fonctionnelle de Monsieur le Maire :

Conformément à l'article L-2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est tenue de protéger Monsieur le Maire contre les violences, menaces ou outrages, dont il pourrait être victime à l'occasion du fait de ses fonctions et de réparer le cas échéant le préjudice qui en a résulté (Ref : Affaire Plainte contre X suite à la diffusion d'un tract sur la commune de Barbaira).

A ce titre il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder la protection fonctionnelle au maire dans cette affaire.

Accordée à l'unanimité des membres présents.

Barbaira le 18 avril 2016

Jacques FABRE, Maire.



Présents : Mesdames et Messieurs Bérandère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEI, Serge DURAND, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Jean-Paul MENU, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET

Absents excusés : Alain TAQUI (procuration Jacques FABRE), Sébastien GOMARIZ (procuration François GONZALEZ), André FALCOU (procuration Serge DURAND), Marion FORATO (procuration Bérandère DUCLOS)

Secrétaire de séance : Claudine DIEI

▪ **Vente terrains SCI LASSERRE :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'achat par la SCI LASSERRE d'une partie des parcelles communales n°A-1869, A-1552, A-1549 et A-1547 d'une contenance de 1690m². Le prix de vente desdites parcelles a été fixé par les services des domaines.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Vente terrain Consorts LALLOUÉ :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'achat par la famille LALLOUÉ d'une partie de la parcelle communale n° B-881 d'une contenance de 919 m².

Le prix de vente de ladite parcelle a été fixé par les services des domaines.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Cession ADOMA/ Commune :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 14 mars 2016, dans lequel l'ADOMA, détenteur d'un bail emphytéotique avec l'Etat, concernant les parcelles n° B391, B-392, B-919 et B-922 d'une superficie totale de 2 539 m², propose à la commune d'acheter leurs droits au bail emphytéotique pour le prix de 12 000 €.

Promesse de vente approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Travaux rénovation cœur du village / accessibilité PMR Salle des Associations et sanitaires publics :**

Ont été choisis :

- La SAS AC Architecture pour la maîtrise d'œuvre des travaux
- Contrat SPS concernant la mission contrat sécurité et de protection de la santé par la SAS AC Architecture
- Contrat bureau d'études LS Ingénierie pour les problématiques de structure
- Contrat Cabinet d'Ingénierie Thermique et Electrique (CITÉ) concernant les études des lots électricité, plomberie, chauffage et ventilation
- Contrat de la SOCOTEC concernant le contrôle technique pour les travaux
- Contrat de la SOCOTEC concernant le contrôle repérage amiante avant travaux
- Contrat du Bureau d'Ingénieurs Conseils EG SOL concernant l'étude géothermique

Approuvés à l'unanimité des membres présents.

▪ **Demande de subvention au titre du Soutien d'Investissement Public Local :**

Monsieur le Maire sollicite le concours financier dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) pour les travaux de rénovation cœur du village / accessibilité PMR Salle des Associations et sanitaires publics.

Demande de subvention adoptée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Répartition Fond Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales :**

Monsieur le Maire propose de maintenir le principe dérogatoire du FPIC en maintenant l'enveloppe des communes au niveau de l'exercice 2015 soit pour Barbaira 1 940 €.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Travaux Forêt Communale :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du devis établi par l'ONF concernant des travaux de maintenance dans la forêt communale pour un montant de 2 050 € HT.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Convention Commune / SPA :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une convention concernant l'assistance dans le recueil et la garde d'animaux errants. La fourrière de la SPA assure donc un service d'accueil et de garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, moyennant une contribution financière annuelle de 0,90 € par habitant.

Soit au 1/1/2016 (source INSEE) 762 habitants x 0,90 € = 685,80 €

Convention approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Mandat de location Commune / Columbo Immobilier :**

Monsieur le Maire propose de confier la gestion de la location de l'ancienne mairie à Columbo Immobilier pour une location à usage professionnel.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Emplois d'été 2016 :**

Monsieur le Maire propose de renouveler pour les mois de Juillet et Août 2016, les emplois d'été pour les jeunes âgés de 18 ans, scolarisés, domiciliés à Barbaira au taux horaire du SMIC.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Barbaira le 31 mai 2016

Jacques FABRE, Maire.





BARBAIRA

Berceau d'Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Juin 2016

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET

Absents excusés : Alain TAQUI (procuration François GONZALEZ), Claudine DIEL (procuration Alain SENESSE), Jean-Paul MENU (procuration Jacques FABRE), Marion FORATO (procuration Bérangère DUCLOS)

Secrétaire de séance : Bérangère DUCLOS

▪ **Contrat de travail Anaïs Bertrand :**

Le Contrat de travail à durée déterminée de Madame Anaïs Bertrand arrive à terme le 30 juin 2016. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de le renouveler pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 2016.

Approuvé à 12 voix pour, 2 voix contre et une abstention.

▪ **Contrat de travail Hervé ESTEVE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le CUI (Contrat Unique d'Insertion) arrive à terme le 30 juin 2016. Il propose de renouveler ce contrat pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 2016.

Approuvé à 14 voix pour et une abstention.

▪ **Subvention exceptionnelle Ecole :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame GARINO Emilie enseignante de la classe CE2/CM1 sollicitant une subvention exceptionnelle (voyage à Port Leucate). Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 €.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Modification simplifiée Plan Local d'Urbanisme : modalité de mise à disposition du Public**

Monsieur le Maire rappelle la mise en œuvre d'une modification simplifiée du PLU. Les modalités de mise à disposition au public doivent être précisées par délibération du conseil municipal afin de permettre au public d'être en mesure de formuler des observations.

Approuvées à l'unanimité des membres présents.

▪ **Convention de mise à disposition de la Communauté de Communes de M. Nicolas MARTINEZ**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de la communauté de communes de M. Nicolas MARTINEZ, pour les périodes d'été et automne 2016. Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Réseau Assainissement Route de Carcassonne

Monsieur le maire fait part à l'Assemblée du projet des travaux du réseau d'assainissement Route de Carcassonne d'un montant de 60.323,33 € TTC. Il demande de se prononcer sur ces travaux et l'autorisation de signer le devis.

Approuvés à l'unanimité des membres présents.

Barbaira le 23 Juin 2016
Jacques FABRE, Maire.



BARBAIRA
Berceau d'Histoire !

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Juillet 2016

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Jean-Paul MENU, Gérard GILARDI, Frédérique ROUANET

Absents excusés : Alain TAQUI (procuration Jacques FABRE), Bérangère DUCLOS (procuration Antoine MARTY)

Absente : Marion FORATO

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ Prêt M49 :

Les travaux sur les réseaux d'eau potable Rue du Breil et Rue de la Mairie et sur les réseaux eaux usées Route de Carcassonne nécessitent la réalisation d'un prêt de 100.000 €.

Deux demandes de financement ont été formulées auprès de la CDC et du Crédit Agricole.

La CDC n'ayant donné aucune réponse, Monsieur le Maire propose d'adopter la proposition du Crédit Agricole de prendre un emprunt sur 20 ans, au taux fixe de 2,08%, échéances de 6.162,99€.

Emprunt adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ Location appartement communal 5 Place François Mitterrand :

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Madame LALLOUÉ Nadège qui souhaite louer l'appartement communal, situé 5 Place François Mitterrand.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder à la demande de Madame LALLOUÉ Nadège :

- Contrat de bail à compter du 1er août 2016
- Loyer mensuel : 367,41 €.

Location de l'appartement à Madame LALLOUÉ Nadège approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ Devis désamiantage (toilettes publiques)

Le diagnostic amiante réalisé par la SOCOTEC a démontré la présence d'amiante au niveau des toilettes publiques situées Place du 14 juillet.

Il est donc nécessaire de faire procéder au désamiantage de ces toilettes avant leur démolition.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de 3 devis établis par les entreprises JM démolition désamiantage, Grand Sud désamiantage et Sempere et Fils travaux publics.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le devis établi par JM démolition désamiantage pour un montant de 6.358 € HT soit 7.629,60 € TTC.

Devis adopté à l'unanimité des membres présents.

Barbaira le 21 juillet 2016

Jacques FABRE, Maire.





CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Août 2016

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérandère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Antoine MARTY, Frédérique ROUANET

Absents excusés : Alain TAQUI (procuration Jacques FABRE), Jean-Sébastien SANDOVAL (procuration Sébastien GOMARIZ), Gérard GILARDI (procuration François GONZALEZ)

Absents : Marion FORATO, Jean-Paul MENU

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée :**

Monsieur le Maire rappelle l'Audit réalisé par la société SODELI sur l'Accessibilité des Bâtiments Communaux. Il est nécessaire d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée qui engage la commune à mettre en accessibilité tous les bâtiments recevant du public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'AD'AP.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Approbation modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme :**

Monsieur le Maire rappelle la modification simplifiée n°5 du PLU ayant pour but de modifier le règlement du PLU zone AU1(a) secteur La Tour : « le secteur AU1-a (la Tour) sera urbanisé sous forme d'une ou plusieurs opérations d'ensemble :

- la mise à disposition du dossier a eu lieu du 18 juillet au 19 août 2016, qui n'a donné lieu à aucune observation.
- la consultation des Personnes Publiques Associées n'a donné lieu à aucune réserve

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'arrêter le bilan de mise à disposition au public
- d'approuver la modification simplifiée n°5 du PLU

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Contrat d'apprentissage Monsieur Tommy BASSONVILLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches entreprises pour que Monsieur Tommy BASSONVILLE puisse bénéficier d'un apprentissage afin de préparer le CAP Maintenance des bâtiments de collectivité. Le CFA est situé à Launaguet.

Ce contrat est d'une durée de deux ans soit du 1/9/2016 au 31/8/2018, 35 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat d'apprentissage en faveur de Monsieur Tommy BASSONVILLE.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Cession gratuite terrain Hectare :**

Monsieur le Maire rappelle le dossier Permis d'Aménager Hectare accordé le 22/10/2013 dans lequel une cession gratuite de terrain au profit de la Commune était mentionnée pour réaliser une voirie de contournement (parcelle B997)

Après avoir réalisé des études sur l'utilité sur la faisabilité de cette voirie, il s'avère que cette parcelle ne serait d'aucune utilité à la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer à cette cession gratuite et à autoriser la société Hectare de disposer de cette parcelle, notamment en vendre tout ou partie à des co-lotis.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Barbaira le 1er Septembre 2016

Jacques FABRE, Maire.



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Septembre 2016

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Antoine MARTY, Gérard GILARDI

Absents excusés : Alain TAQUI (procuration François GONZALEZ), Jean-Paul MENU (procuration Serge DURAND), Jean-Sébastien SANDOVAL

Absents : Marion FORATO, Frédérique ROUANET

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Bonification Indiciaire Madame Marie DAGADA :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Madame Marie DAGADA bénéficie d'une bonification indiciaire de 10 points. Dans le cadre de sa fonction de maître d'apprentissage de Monsieur Tommy BASSONVILLE, elle peut bénéficier d'une bonification indiciaire de 20 points pendant la durée du contrat de l'apprentissage.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une bonification indiciaire de 20 points à Madame Marie DAGADA.

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Exercice du droit de priorité pour acquisition parcelles Etat :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le courrier de la DGFIP indiquant le souhait de l'Etat de vendre plusieurs parcelles cadastrées A-44, A-1572, A-1574, A-1576 et A-1588, d'une superficie totale de 25 a 83 ca, à la Commune pour un montant de 1 162 €, ainsi que courrier prononçant un avis favorable de la commune.

Il est nécessaire pour la commune de formaliser cet avis par une délibération par laquelle la commune fait jouer son droit de priorité pour l'acquisition de ces parcelles.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Projet Viticolonne**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet viticolonne.

Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Aude.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver ces travaux et de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Renouvellement du contrat d'assurance statutaire**

Cette question a été remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

▪ **Conventions utilisation par le Hand Ball Club Barbaira Alaric du Gymnase du collège de l'Alaric :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de deux conventions nécessaires pour formaliser l'utilisation du gymnase de Capendu par le Hand Ball Club Barbaira Alaric.

- une convention entre le Département / la Commune / le Collège de l'Alaric
- une convention entre la Commune / le Hand Ball Club Barbaira Alaric

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver ces conventions et de l'autoriser à les signer.

Approuvées à l'unanimité des membres présents.

▪ **Adhésion Communauté des communes Piémont d'Alaric au Syndicat Hydraulique des Balcons de l'Aude et au Syndicat Hydraulique des Jourres et du Lirou pour les communes correspondantes :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Communauté des communes Piémont d'Alaric demandant au Conseil Municipal de se prononcer sur la restructuration des syndicats hydrauliques : adhésion de la communauté des communes Piémont d'Alaric au Syndicat Hydraulique des balcons de l'Aude et au Syndicat Hydraulique des Jourres et du Lirou pour les communes correspondantes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Délimitation des territoires de démocratie sanitaire :**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaires. Deux scénarios sont possibles : l'un à l'échelle du Département : découpage en 13 territoires correspondant aux départements, et l'autre basé sur le regroupement de certains départements limitrophes : découpage en 6 territoires.

Le conseil municipal approuve à 11 voix pour et 1 abstention le schéma à l'échelle du département.

▪ **Bail Commune / Jacques BELBEZE :**

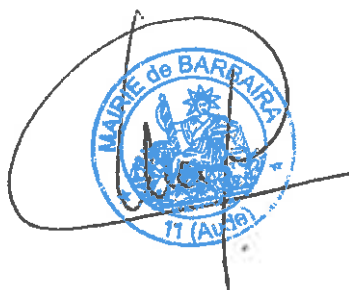
Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 30 juin 2015 par laquelle le conseil municipal avait approuvé la mise à disposition prêt à usage (commodat) de la parcelle de vigne cadastrée n°A-795 lieu-dit la Tour à Monsieur Jacques BELBEZE du 01/07/2015 au 30/10/2016.

Il propose au Conseil Municipal de renouveler cette mise à disposition dans les mêmes conditions du 31 octobre 2016 au 30 octobre 2017.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Barbaira le 03 octobre 2016

Jacques FABRE, Maire.



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2016

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Alain TAQUI, Bérange DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Antoine MARTY, Gérard GILARDI, Jean-Sébastien SANDOVAL

Absents excusés : Claudine DIEL (procuration Jacques FABRE), Jean-Paul MENU (procuration François GONZALEZ), Frédérique ROUANET

Absents : Marion FORATO

Secrétaire de séance : Bérange DUCLOS

▪ **Marchés de Travaux - Salle des Associations :**

Monsieur le Maire rappelle l'Appel d'Offres concernant les travaux salle des associations réparti en 12 lots.

Après ouverture des plis et l'examen de toutes les offres la commission d'Appel d'Offres propose au Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres, d'attribuer les lots comme suit :

Lots	Entreprises
1- Gros œuvre	Société de Bâtiment Pierres et Restauration
2- Miroiterie	Société Nouvelle des Entreprises Labeur
3- Placoplâtre	Société Narbonnaise de Plâtrerie
4- Menuiserie	ABM Menuiserie
5- Chape liquide	TECHNIC CHAPE
6- Carrelage	DELOBEL
7- Electricité	EURL TRAVAIN Claude
8- Plomberie	EURL Stéphane BERTOLDI
9- Peinture	Association des Régie de Quartiers du Carcassonnais
10- Façade	Société de Bâtiment Pierres et Restauration
11- Echafaudage	Société de Bâtiment Pierres et Restauration
12- Ferronnerie	SARL Métal d'Oc

Attribution des lots approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Assermentation Surveillance Voie Publique Madame Marie DAGADA :**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 28 juin 2006 et du 15 juin 2011 concernant l'assermentation de deux fonctionnaires territoriaux.

Au vu des problèmes de santé que rencontrent ces deux agents il est nécessaire d'engager une procédure afin de permettre l'assermentation de Madame Marie DAGADA, Adjoint Technique territorial 1ère classe.

Assermentation Madame Marie DAGADA adoptée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Convention Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo / Commune : mise en place du service commun d'instruction des autorisations de droits des sols :**

La commune de Barbaira intégrant la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo au 1er janvier 2017, la mise à disposition des services de l'Etat (DDTM) cesse et un nouveau partenariat est nécessaire. Il a été créé un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols entre Carcassonne Agglo et les communes de son territoire.

Les communes verseront annuellement une contribution visant à participer aux charges liées au fonctionnement du service commun.

Il est nécessaire de conclure une convention bilatérale avec Carcassonne Agglo.

Convention approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Convention Commune/ Association Présence Verte - Téléassistance des personnes :**

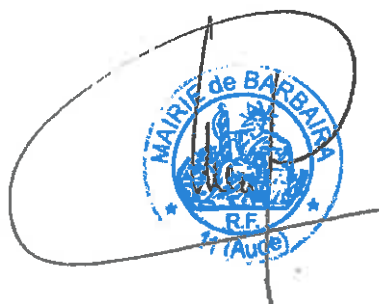
Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de résigner la convention avec l'Association Présence Verte pour la Téléassistance des personnes.

La commune prend en charge 50 % des frais d'installation soit 22,50 €.

Convention adoptée à l'unanimité des membres présents.

Barbaira le 11 octobre 2016

Jacques FABRE, Maire.





CONSEIL MUNICIPAL DU 24 novembre 2016

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Claudine DIEI, Serge DURAND, Gérard GILARDI Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Antoine MARTY, Jean-Paul MENU, Jean-Sébastien SANDOVAL,

Absents excusés : Alain TAQUI, Alain SENESSE (procuration Serge DURAND), Frédérique ROUANET.

Absente : Marion FORATO

Secrétaire de séance : Claudine DIEI

▪ **Subvention exceptionnelle de démarrage Association Les Petits Cartables de Barbaira :**

L'association Les Petits Cartables de Barbaira vient de se créer. Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de cette association, d'une subvention exceptionnelle de démarrage. Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de démarrage d'un montant de 350 € à l'association Les Petits Cartables de Barbaira.

Subvention exceptionnelle de démarrage de 350 € approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Déclassement partie domaine public communal :**

Monsieur le Maire rappelle les différentes entrevues avec Monsieur VAQUIER, menuisier qui souhaite s'installer sur la commune. Pour son projet il a besoin d'acheter les parcelles A1879, A1877 et A1881 et une partie du domaine public qui provient du délaissé de la RD6113 Giratoire Ouest.

Cette partie du domaine public ne présentant aucun intérêt pour la commune, Monsieur le Maire propose de déclasser cette partie du domaine public afin de pouvoir le vendre à Monsieur VAQUIER. Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Révision Plan Local d'Urbanisme :**

Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur a été voté en 2005. Il est aujourd'hui nécessaire de le réviser afin qu'il corresponde aux nouvelles réalités de notre territoire.

Objectifs : Prise en compte de nouvelles obligations légales (environnement), projection évolution du village pour les dix prochaines années, revoir le découpage des zones du territoire communal, PPRI et évolution zone de protection.

Modalités de concertation : organisation d'une ou plusieurs réunion(s) publique(s) ; communication locale via le bulletin d'information municipal, le site internet de la commune et la réalisation d'un article de synthèse dans un journal local ; la mise à disposition d'un document relatif à la révision et d'un registre permettant de recueillir par écrit les remarques et propositions dans les locaux de la mairie.

Révision du PLU approuvée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la maison de retraite Les Figères : Création SIVU :**

Dans le cadre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunal de l'Aude, il est prévu à compter du 1^{er} janvier 2017 un redécoupage de la Communauté de Communes Piémont d'Alaric. Les communes de Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marsaillette et Monze seront rattachées à la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo, et les communes de

Saint-Couat-d'Aude et Roquecourbe-Minervois rejoindront la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM). Or ni Carcassonne Agglo ni la CCRLCM n'exercent la compétence statutaire pour gérer les maisons de retraite. Il est donc nécessaire d'approuver la création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour la maison de retraite Les Figuères de Capendu. Création du SIVU adoptée à l'unanimité des membres présents.

▪ **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la maison de retraite les Figuères : désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant SIVU**

Pour permettre le bon fonctionnement du SIVU, il est nécessaire de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Jacques FABRE, représentant titulaire, et Monsieur André FALCOU, représentant suppléant.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

▪ **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la maison de retraite les Figuères : transfert à titre gratuit de la propriété de la Maison de Retraite Les Figuères au Syndicat Intercommunal de Piémont d'Alaric :**

La création du SIVU a pour effet un transfert de la compétence relative à la maison de retraite Les Figuères au bénéfice du syndicat intercommunal. La Communauté de Communes Piémont d'Alaric et les communes membres sont d'accord pour que les biens meubles et immeubles liés à l'exercice de la compétence de la Maison de Retraite Les Figuères soient transmis en pleine propriété au syndicat intercommunal Piémont d'Alaric.

Transfert à titre gratuit des biens meubles et immeubles de la maison de retraite approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Demande de Subvention Dotation Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017 :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter le dossier du SIC sur les travaux de rénovation de voirie Route de Carcassonne tranche 1, d'un montant de 164 355,37€ HT aux services de l'Etat dans le cadre de la DETR 2017 et de demander une subvention la plus élevée possible.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Désignation d'un délégué titulaire et suppléant Syndicat Aude Centre :**

A partir du 1er janvier 2017, il y aura une fusion du Syndicat des Balcons de l'Aude, du Syndicat Intercommunal du bassin Calmoux Orbien Trapel, du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bassin de l'Argent Double et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Minervois en un nouveau syndicat : le Syndicat de l'Aude Centre. Afin que ce syndicat puisse fonctionner de la manière la plus efficace possible il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et suppléant. Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Jacques Fabre, titulaire et Monsieur François Gonzalez, adjoint au maire, suppléant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Vente d'herbe, parcelles communales de Barbaira cadastrées B605, B607, B608 et B615 et parcelles forestières 8 et 14 :**

Dans le cadre de l'autorisation donnée à Monsieur Fabien GREGORI de pacager sur certaines parcelles communales, il est nécessaire de formaliser cette autorisation par l'approbation de la vente d'herbe 2017 pour un montant de 3 € / ha et de la procédure réalisée par l'ONF pour les parcelles communales B605, B607, B608 et B615 et les parcelles forestières 8 et 14.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Barbaira le 28 novembre 2016
Jacques FABRE, Maire.





CONSEIL MUNICIPAL DU 08 décembre 2016

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL, Serge DURAND, Sébastien GOMARIZ, André FALCOU, Jean-Sébastien SANDOVAL, Antoine MARTY, Jean-Paul MENU, Gérard GILARDI

Absente excusée : Frédérique ROUANET.

Absents : Alain TAQUI, Marion FORATO

Secrétaire de séance : Claudine DIEL

▪ **Modification des statuts de Carcassonne Agglo :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les modifications de l'article 2 des statuts relatifs aux compétences de Carcassonne Agglo et demande d'approuver les modifications de l'article 2 des statuts relatifs aux compétences de Carcassonne Agglo et de l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de ses modifications.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Composition du conseil communautaire de Carcassonne Agglo :**

Monsieur le Maire expose que suite à l'adhésion des communes de Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette et Monze à la Communauté d'Agglomération Carcassonne Agglo il convient de modifier la composition du conseil communautaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Transfert de personnel Service Animation de la commune de Barbaira à Carcassonne Agglo :**

Dans le cadre du transfert de compétences à Carcassonne Agglo : Périscolaire et Ados, 2 agents de la commune de Barbaira sont obligatoirement transféré au CIAS de Carcassonne Agglo au 1er janvier 2017. Ils continueront à intervenir sur le périscolaire et ados à Barbaira.

Il s'agit de l'adjoint d'animation 1ère classe et de l'adjoint d'animation 2ème classe.

Ces agents conservent les avantages en matière de rémunération et de retraite acquis durant leur temps d'activité à la mairie de Barbaira.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce transfert de personnel et de lui donner tout pouvoir pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Transfert des agents de la commune de Barbaira au CIAS de Carcassonne Agglo approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Renouvellement CDD Madame Anaïs Bertrand :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le CDD de Madame Anaïs Bertrand arrive à terme le 31/12/2016. Il propose de renouveler ce contrat à durée déterminée pour une nouvelle période de 6 mois, soit du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017.

Contrat à durée déterminée de Madame Anaïs Bertrand adopté à 11 voix pour et 1 voix contre.

▪ **Renouvellement contrat aidé Madame Claudine Brivady :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat aidé de Madame Claudine Brivady arrive à terme le 31/12/2016. Après contact avec Pole Emploi, ce contrat peut être renouvelé pour une période de 12 mois soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Contrat aidé de Madame Claudine Brivady approuvé à l'unanimité des membres présents.

▪ **Assurances statutaires :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a demandé au Centre de Gestion de l'Aude de renégocier le contrat d'assurances statutaires. C'est la société SIACI Saint Honoré en groupement avec GROUPAMA qui a obtenu le marché. Le nouveau contrat débutera le 1er janvier 2017 pour une durée de 4 ans.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la proposition du Centre de Gestion et de l'autoriser à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent, et à lui donner délégation pour résilier si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Contrat d'assurances statutaires adopté à l'unanimité des membres présents.

▪ **Location dépôt municipal rue du Relais des Postes :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur Pierre Vacquié, menuisier, de louer le dépôt municipal situé rue du Relais des Postes.

Monsieur le Maire propose de louer ce bâtiment à Monsieur Vacquié à partir du 1er janvier 2017 au prix mensuel de 500,00 €.

Barbaira le 13 décembre 2016

Jacques FABRE, Maire.

